

Document d'informations clés

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Contrats à terme à taux d'intérêt ajusté sur l'indice de rendement total S&P/TSX 60 – position acheteur

Initiateur du produit : Bourse de Montréal Inc.

Site Web : <https://www.m-x.ca/fr/>

Autorité compétente chargée de la surveillance de l'initiateur du produit faisant l'objet du présent document : sans objet (l'initiateur du produit n'est pas réglementé dans l'Espace économique européen)

Date de publication : 1 octobre 2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type

Ce produit est un contrat à terme négocié en bourse, régi par la législation du Canada. Il est coté et négocié sur la plateforme de négociation de la Bourse de Montréal par l'intermédiaire de son registre central des ordres à cours limité (le « RCOCL »). Une fois qu'une opération est exécutée, elle fait l'objet d'une novation auprès de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC »), qui agit en tant qu'émetteur, chambre de compensation et garant de tous les produits dérivés négociés à la Bourse de Montréal.

Objectifs

L'objectif du produit est soit de couvrir une exposition à un portefeuille d'actions, soit de chercher à générer un rendement en fonction de vos prévisions quant à l'évolution des cours boursiers. Le produit y répond en vous permettant de fixer le prix d'un indice boursier composé d'un panier d'actions que vous achèterez (sous réserve du règlement en espèces tel que décrit ci-après) à une date ultérieure déterminée.

Pour chaque contrat à terme que vous détenez, à la date d'échéance, le contrat est réglé en espèces, ce qui signifie que vous n'achetez pas réellement l'actif sous-jacent, mais plutôt que, dans l'éventualité où le prix de règlement final est supérieur au prix du contrat à terme, vous recevrez la différence entre les deux, multipliée par le multiplicateur de l'indice. En revanche, si le prix de règlement final est inférieur au prix du contrat à terme, vous aurez l'obligation de payer la différence, multipliée en conséquence; si le prix de règlement final est égal au prix du contrat à terme, aucun paiement ne sera dû par l'une ou l'autre des parties. Exprimé selon une formule, le montant du paiement est égal à : $(\text{Prix de règlement final} - \text{Prix du contrat à terme}) \times \text{Multiplicateur de l'indice}$.

Dans certaines circonstances extraordinaires, comme celles qui entraînent un mauvais fonctionnement du marché, l'initiateur du produit peut mettre fin au produit ou apporter des modifications aux modalités du produit.

« **date d'échéance** » : Le troisième vendredi du mois d'échéance indiqué dans le contrat à terme (ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable précédent).

« **prix de règlement final** » : Le niveau d'ouverture officiel de l'indice de rendement total S&P/TSX 60 publié par Standard and Poor's à la date d'échéance.

« **prix du contrat à terme** » : Le prix du contrat à terme au moment où vous prenez une position sur le produit.

Exigences de compensation et de marge

Le produit sera compensé par la CDCC. Veuillez noter qu'aucun investisseur de détail n'a accès à la CDCC.

Vous pourriez avoir l'obligation de déposer une garantie auprès de votre courtier (ou d'un autre intermédiaire) par l'entremise duquel vous achetez ce produit. Votre courtier (ou un intermédiaire) peut être un membre compensateur de la CDCC ou peut détenir le produit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un membre compensateur de la CDCC. Le membre compensateur sera tenu de déposer une garantie (un dépôt de marge initiale) auprès de la CDCC; cette marge peut varier à la hausse ou à la baisse sur une base journalière en fonction de la fluctuation de la valeur à la cote du produit (marge de variation). Différents types de garanties peuvent être déposées pour satisfaire aux exigences de marge, y compris des espèces, des titres d'État ou des instruments financiers similaires très liquides.

Le membre compensateur ou votre courtier (ou tout autre intermédiaire) peut vous demander de déposer une marge d'un montant et d'une nature similaires.

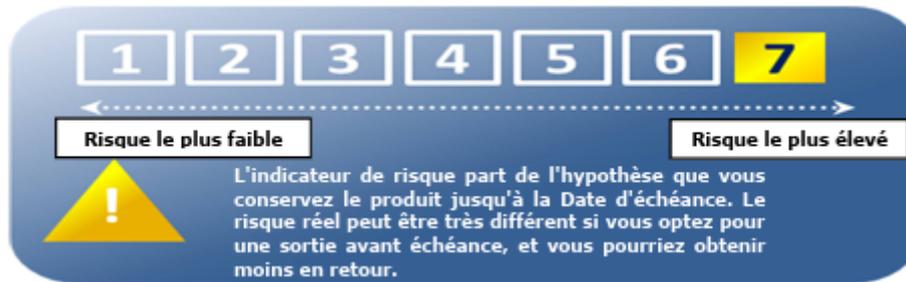
Investisseurs de détail visés

Le produit est destiné aux investisseurs :

- i) dont l'horizon d'investissement s'étend jusqu'à la date d'échéance du produit;
- ii) qui sont en mesure de supporter une perte supérieure au montant investi;
- iii) qui ont une connaissance et une expérience approfondies des produits financiers et des marchés financiers en général;
- iv) qui sont à la recherche d'un profil de rendement à effet de levier;
- v) qui, s'ils sont situés dans l'EEE, se trouvent dans un pays où le français est une langue officielle.

Quels sont les risques et que pourrais-je obtenir en retour?

Indicateur de risque

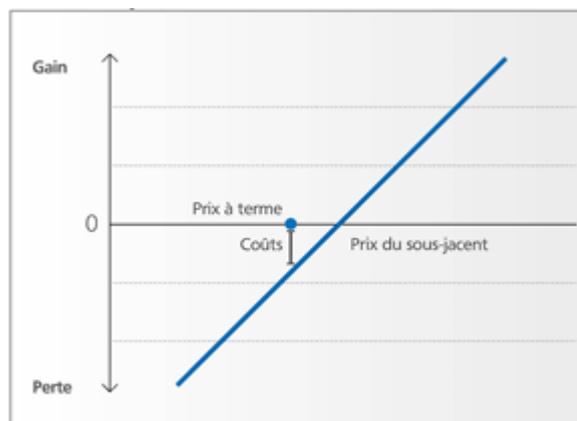


L'indicateur de risque sommaire permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit entraîne des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la septième catégorie de risques sur sept, soit celle présentant le niveau de risque le plus élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux résultats futurs du produit se situent à un niveau très élevé.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre rendement final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Dans certaines circonstances, vous pourriez avoir l'obligation d'effectuer des paiements pour couvrir des pertes. **La perte totale que vous pourriez subir pourrait dépasser considérablement le montant investi.** Vous avez l'obligation d'effectuer un dépôt de marge initiale et vous pourriez devoir regarnir la marge sur une base journalière. Comme le produit ne comporte aucune protection contre les aléas des marchés, vous pourriez perdre votre investissement en partie ou en totalité. Si la CDCC ou votre courtier (ou tout autre intermédiaire) n'est pas en mesure de vous payer ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

Scénarios de rendement



Le graphique présenté ici illustre le rendement possible de votre investissement. Vous pouvez le comparer au graphique de rendement d'autres produits dérivés.

Le graphique présente un éventail de résultats possibles; il n'est pas une indication exacte de ce que vous pourriez obtenir.

Ce que vous recevrez dépendra de l'évolution de l'actif sous-jacent.

Pour chaque valeur de l'actif sous-jacent, le graphique montre les gains ou les pertes découlant du produit.

L'axe horizontal correspond aux différentes valeurs possibles de l'actif sous-jacent à la date d'échéance; l'axe vertical indique les gains ou les pertes.

La prise de la position décrite dans le présent document sur ce produit signifie que vous considérez que la valeur de l'actif sous-jacent va augmenter. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si la Bourse de Montréal n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Toutes les opérations soumises à la CDCC sont enregistrées au nom des membres compensateurs. Une fois une opération

acceptée, la novation se produit et l'opération initiale est remplacée par deux opérations distinctes entre la CDCC et chaque membre compensateur participant à l'opération. Chaque membre compensateur s'en remet à la CDCC, et non à un autre membre compensateur, pour l'exécution des obligations découlant d'une opération. Chaque client d'un membre compensateur ne compte que sur le membre compensateur pour s'acquitter de ses obligations, et non sur la CDCC.

Cette situation vous expose donc à un risque de défaillance du membre compensateur avec lequel vous traitez : en cas de défaillance du membre compensateur ou d'une autre incapacité de sa part à effectuer le paiement découlant de ses obligations à l'égard du produit, il se peut que vous ne receviez aucun montant dû à l'égard du produit ou que tout paiement que vous recevrez soit retardé. Le produit n'est pas couvert par un fonds de garantie ou un régime d'indemnisation des investisseurs.

Quels sont les coûts?

La réduction du rendement montre l'incidence des frais totaux sur le rendement que vous obtiendrez de votre investissement. Les coûts totaux comprennent les frais ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les frais cumulés liés au produit lui-même. Ils comprennent les pénalités de dénouement anticipé potentielles. Les chiffres présentés reposent sur une valeur nominale de 15 000 \$ CA¹. Ces chiffres sont des estimations et ils pourraient changer.

Frais au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous facture des frais supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces frais et vous montrera l'incidence de l'ensemble des frais sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 15 000 \$ CA Scénarios	Si vous dénouez votre position à la fin de la période de détention recommandée ²
Coûts totaux	0,34 \$ CA
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par année	0,82 %

Composition des coûts

Le tableau ci-après indique :

- l'incidence annuelle des différents types de frais sur le rendement que vous pourriez tirer du produit à la fin de la période de détention recommandée;
- la signification des différentes catégories de frais.

Le présent tableau montre l'incidence sur le rendement par année			
Coûts ponctuels	Frais d'ouverture	0,41 %	Incidence des frais que vous payez à l'ouverture de la position de votre investissement
	Frais de dénouement	0,41 %	Incidence des frais de dénouement de la position de votre investissement à l'échéance
Frais récurrents	Coûts des opérations de portefeuille	s. o.	Incidence des coûts payés lorsque nous effectuons des opérations acheteur ou vendeur sous-jacentes au produit
	Autres frais récurrents	0,00 %	Incidence des frais que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent plus tôt?

Durée de détention recommandée : toute période prenant fin à la date d'échéance

Il n'y a aucune période de détention minimale, et vous pouvez mettre fin à votre investissement à tout moment pendant les heures de négociation de la plateforme en effectuant une opération de sens inverse sur le contrat à terme (c'est-à-dire en prenant une position « vendeur » sur exactement le même contrat à terme [mêmes modalités] proposé par l'initiateur du produit afin de dénouer la position « acheteur »). C'est pourquoi il n'y a pas de durée unique de la période de détention recommandée;

¹ Conformément à la législation de l'Union européenne, il est présumé aux fins de calcul que la valeur nominale du contrat à terme correspond au montant initialement investi. Il a été supposé que la valeur nominale de chaque contrat à terme est de 270 000 \$ CA (sur la base du multiplicateur de 50 \$ CA et d'un niveau du sous-jacent égal à 5 400 points). Une valeur nominale supposée plus faible entraînerait des valeurs de coût plus élevées.

² Aux fins du calcul des frais, une période de détention recommandée de un (1) jour est présumée, ainsi que des frais de négociation de 2,50 \$ CA et des frais de compensation de 0,53 \$ CA par contrat, ce qui donne les coûts les plus élevés parmi l'ensemble des périodes comprises dans la période de détention recommandée.

celle-ci comprend plutôt la plage de périodes prenant fin à la date d'échéance du produit.

Comment puis-je porter plainte?

Toute plainte concernant le produit ou le comportement de l'initiateur du produit ou de la personne qui conseille ou vend le produit peut être soumise par écrit par l'intermédiaire du site Web de la Bourse de Montréal (www.m-x.ca/accueil_contact_fr.php), par la poste (Service des affaires juridiques, Bourse de Montréal Inc., 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 1800, Montréal (Québec) H3B 0G7) ou par courriel (legal@tmx.com).

Autres informations pertinentes

Pour obtenir de plus amples informations sur les modalités du produit, veuillez consulter les pages suivantes :

https://www.m-x.ca/produits_indices_sxf_fr.php

https://www.m-x.ca/produits_indices_sxm_fr.php

https://www.m-x.ca/produits_indices_scf_fr.php

https://www.m-x.ca/produits_indices_sectoriels_terme_fr.php